

## **Bilan 2018 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif au programme de la statistique publique**

Les évolutions de la société, de plus en plus importantes, s'accompagnent de situations changeantes dont la mesure constitue une réelle difficulté et un défi pour la statistique publique. Les travaux de la statistique publique présentés en commission ou en groupe de travail permettent d'éclairer le débat public et fournissent des clefs de compréhension. Améliorer le diagnostic, qu'il soit économique ou social, en période d'incertitude est fondamental.

La demande sociale relayée par le Cnis est l'expression de cette attente d'une meilleure compréhension et d'une meilleure appropriation des données. Le Cnis contribue à faire connaître largement l'utilité des données de la statistique publique.

Ce bilan est centré d'une part sur les orientations générales du Cnis pour 2018 et d'autre part sur les réponses apportées par la statistique publique aux attentes majeures qui s'étaient exprimées en matière de statistiques lors de la mise au point du moyen terme du Cnis pour 2014-2018.

Après avoir évoqué l'avancement des orientations générales définies en 2018 en actualisant, comme chaque année, les orientations de moyen terme posées en 2014, ce bilan passe en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2018, à savoir :

- Le domaine social ;**
- Le domaine économique et financier ;**
- Le développement durable ;**
- Les territoires.**

Par rapport aux précédentes années du moyen terme en cours, l'année 2018 est particulière, puisqu'elle a été en grande partie consacrée à l'élaboration du prochain moyen terme, notamment par l'organisation de trois colloques et rencontres, dont les sujets et débats, repris dans ce bilan, ont nourri l'élaboration des projets d'avis.

Par ailleurs, les commissions d'automne ont été quasiment entièrement consacrées à la validation des propositions d'avis thématiques de moyen terme. Les bilans par domaines s'appuient donc presque exclusivement sur les seules commissions de printemps.

## **I. Bilan des orientations générales**

### **① Le Cnis contribue à faciliter l'accès aux données de la statistique publique.**

L'année 2018 a vu la poursuite de la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Le rapport du groupe de travail du Cnis, présidé par **Pierre-Yves Geoffard et Antoine Bozio** remis en mars 2017, formulait des recommandations visant à améliorer l'exploitation des données administratives à des fins de recherche scientifique. La première de ces recommandations consiste en l'élaboration d'un vade-mecum synthétique à destination des administrations et des chercheurs, rappelant l'état du droit applicable et présentant les différentes procédures d'accès et les voies de recours à disposition des chercheurs pour contester une décision de refus d'accès.

**Ce vade-mecum, élaboré dans le cadre d'une collaboration avec le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, est en cours de finalisation et devrait être disponible début 2019.**

Parallèlement, **les procédures mises en œuvre par le Comité du secret statistique ont évolué.** Elles s'inscrivent dans un mouvement d'augmentation sensible des demandes d'accès, traduisant un intérêt accru pour les sources statistiques et fiscales. Dans ce contexte, un **allègement des procédures d'accès pour les chercheurs** a été engagé, permettant dès la première demande un accès à l'ensemble des millésimes d'une source. Par ailleurs, **les fichiers de production et de recherche des enquêtes de l'Insee**, fichiers de données individuelles d'enquêtes ménages, élaborés à des fins de recherche scientifique, **sont désormais diffusés selon une nouvelle procédure**, opérationnelle depuis octobre 2018, qui repose sur une habilitation permanente des demandeurs et un accès via le réseau Quételet ou les services producteurs. **Enfin, des travaux de dématérialisation des procédures sont menés pour une mise en œuvre en 2019.**

**Par ailleurs, la Banque de France** qui s'est engagée dans une démarche d'ouverture de ses données, dans le respect des règles juridiques qui leur sont applicables, par l'ouverture d'une « open data room », inaugurée en novembre 2016, **a poursuivi ses mises à disposition avec l'ouverture le 2 novembre de l'open data room New-York dans les locaux de la Banque de France.**

D'une manière plus générale, **l'accès aux données de la statistique publique a été le thème de l'Assemblée plénière du Cnis**, qui s'est tenue le 31 janvier dernier. La **diversité et la qualité des produits mis à disposition du grand public** a été soulignée, ainsi que les démarches plus novatrices d'open data, à travers le

développement d'API ou web services. Les **avancées très significatives pour l'accès des chercheurs aux données** ont été saluées : progrès importants dans la construction de bases appariées (avec l'EDP++, Filosofi, Fideli, ...) conjuguant données d'enquêtes et données administratives, progrès réalisés autour de l'ouverture, de la documentation et de l'utilisation des données fiscales, en lien avec la DGFIP, efforts fournis par le Cnis et le comité du secret statistique pour faciliter et fluidifier les procédures d'accès aux données.

## ② Éclairer les comparaisons internationales.

Cette orientation, qui vise l'amélioration de la pertinence des comparaisons internationales par une meilleure comparabilité des données est également **l'un des axes prioritaires du projet stratégique de l'Insee**. La comparabilité des données est en effet un enjeu central d'analyse, notamment en termes de parangonnage. Plusieurs actions d'Insee 2025 y font référence, y compris par le développement de comparaisons internationales dans les publications.

**Les travaux en cours au sein du CSSE (Comité du Système Statistique Européen) sur les règlements-cadres européens** concernant les statistiques d'entreprises (Framework Regulation Integrating Business Statistics - FRIBS) et les statistiques sociales (Integrated European Social Statistics - IESS) **visent à augmenter la comparabilité des données** en les harmonisant par le **partage de méthodes, de services, d'outils et de standards internationaux communs**.

Les difficultés de mise en œuvre ne doivent toutefois pas être minimisées. Malgré une harmonisation accrue par les inputs, les comparaisons internationales sont rendues difficiles par des différences dans le questionnaire ou dans la mise en œuvre du processus de collecte.

La vigilance reste donc de mise sur ce sujet, qui a été évoqué à plusieurs reprises lors des consultations qui ont présidé à l'élaboration du **futur moyen terme 2019-2023 du Cnis : un avis général abordera précisément cette question** qui fera donc l'objet d'un suivi particulier cours des prochaines années.

Enfin, en matière de comparaison internationale, la **data gaps initiative** animée pour la France par la **Banque de France** et la **coordination internationale de l'Insee** mérite d'être soulignée. Créée en 2009 à la demande du G20, dans le contexte de la crise financière et dans le but de combler des manques dans les statistiques disponibles, la phase 2 lancée en 2015 a rendu **en 2018 de nouvelles recommandations** dans le domaine de la surveillance du système financier, l'identification des vulnérabilités des interconnexions et des risques de contagion et de la communication des statistiques.

### ③ **Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique.**

Dans un contexte de données très diversifiées, provenant de systèmes d'information qui ne sont pas totalement intégrés, il est parfois difficile pour l'utilisateur de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique. L'élaboration de cartographies des systèmes d'information sur un même sujet permettrait une clarification et la possibilité d'apprécier les similitudes et les différences entre les sources de données et les indicateurs.

**Le colloque sur les nouvelles sources de données**, organisé le 2 juillet 2018, qui a réuni plus de 150 participants, a permis de préciser **ce que sont ces « nouvelles sources »**, en distinguant **celles qui viennent notamment d'acteurs du secteur privé** comme sous-produit de leur activité (la téléphonie mobile, les réseaux sociaux, les informations issues de l'économie collaborative...), **aussi appelées données massives** et, **celles qui, sans être réellement nouvelles, sont nées du perfectionnement, de l'ouverture et de l'appariement de données issues des systèmes de gestion publique et conservent les caractéristiques des données d'origine administrative.**

**Ces nouvelles sources**, par leur volume et leur mode de constitution, **requièrent de la part du service statistique public de nouvelles compétences et méthodes** pour être traitées. Elles l'incitent à se **positionner par rapport aux opérateurs privés**, en confortant sa capacité à **bâtir des questionnements de fond** sur les sujets économiques et sociaux et **mettre en œuvre des dispositifs d'observation adaptés.**

**Les données massives**, qui produisent parfois davantage d'informations et de manière quasi instantanée, **peuvent compléter des données d'enquête** ou **produire des indicateurs très avancés**, après une expertise au cas par cas de ces apports potentiels.

**Les travaux présentés au cours du colloque, à différents degrés de maturité, l'ont illustré.** Les analyses des offres d'emploi en ligne peuvent être utilisées comme complément des données collectées par voie d'enquête. Les données satellitaires permettent une évaluation de l'occupation physique des sols et de l'utilisation des terres. Les données de transaction ou données de caisse constituent une alternative aux traditionnels relevés de prix. Les données de téléphonie mobile peuvent apporter une information sur la population présente à un moment donné sur un territoire donné, ce que les sources traditionnelles mesurent difficilement.

Au final, **des arbitrages apparaissent nécessaires entre qualité, rapidité de publication et granularité**, la statistique publique continuant à privilégier le premier des trois termes. La statistique publique doit également tout mettre en œuvre pour

conserver la confiance des enquêtés envers la confidentialité des données qu'ils lui confient (respect de la vie privée pour les particuliers, du secret des affaires pour les entreprises).

De son côté, le Service statistique public a poursuivi ses travaux pour faciliter l'accès des utilisateurs aux données et analyses. **Dans la suite des recommandations du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable, l'Insee a mis en ligne le tableau des indicateurs retenus.**

Au premier trimestre 2018, **ont été diffusées pour la première fois des estimations de données d'emploi localisées**, comme aboutissement de la coordination entre l'Acoss, la Dares et l'Insee qui avait préalablement présidé à des publications trimestrielles d'emploi au niveau national depuis 2017.

**L'Insee a récemment publié en ligne, d'une part un catalogue des API (Application Programming Interface), comme nouveau vecteur de l'open data sur Siren, mais aussi les codes sources des modèles Mésange et Destinie (micro simulation des retraites).**

L'Insee a par ailleurs créé **une mission d'amélioration de la visibilité des productions statistiques sur les DOM**, dont les premières avancées se traduisent par la mise en ligne de chiffres clés sur l'emploi et le chômage pour chacun des cinq DOM.

**La sensibilisation aux questions statistiques des jeunes publics s'est poursuivie**, dans le cadre du partenariat noué avec l'Education nationale, qui a débouché notamment en 2018 sur une compétition européenne de statistiques, à laquelle 400 équipes de lycéens ont participé.

#### **④ Disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut.**

**Cet objectif a été nourri cette année par les travaux et la remise en juin 2018 du rapport du groupe de travail du Cnis chargé de la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable.**

Le suivi des indicateurs de développement durable doit accompagner celui de la croissance mesurée par l'évolution du PIB pour s'assurer que la croissance est soutenable, c'est-à-dire n'épuise pas les ressources de la planète et prenne en compte la question des inégalités dans le monde.

Il s'agissait pour ce groupe, dans le cadre des 17 objectifs de développement durable

(ODD) approuvés en 2015, applicables depuis le 1er janvier 2016 et suivis par l'ONU grâce à 232 indicateurs, de déterminer des indicateurs, au nombre d'une centaine, permettant de rendre compte de l'avancement des politiques françaises contribuant à l'atteinte de ces objectifs.

**Le rapport présente 98 indicateurs retenus pour le suivi des stratégies françaises concourant au développement durable, ainsi que leur valeur.** Ces indicateurs déjà disponibles en France, ont été jugés suffisamment pérennes et robustes pour être utilisés jusqu'en 2030. Parmi les 98 indicateurs retenus, un tiers est composé d'indicateurs onusiens, un tiers d'indicateurs « alternatifs », c'est-à-dire répondant à une définition proche de celle de l'ONU, un tiers d'indicateurs « complémentaires », éclairant des aspects propres à la France.

**La liste ainsi composée constitue un tableau de bord des stratégies nationales qui concourent aux ODD.** Ce tableau de bord est appelé à évoluer en fonction de la « feuille de route » des ODD, qui devrait être publiée en juin 2019, et qui a pour vocation d'exprimer de manière exhaustive et ordonnée les politiques et stratégies publiques françaises.

Outre le tableau de bord, **le rapport comprend également des recommandations, soit générales, soit par objectif, visant à améliorer la connaissance dans plusieurs domaines et à assurer le meilleur usage possible de ce tableau de bord.**

**Les recommandations par objectif, pour certaines d'entre elles, sont précieuses pour la statistique publique et ont été intégrées dans plusieurs propositions d'avis de commission du prochain moyen terme.**

**Les recommandations générales ont également été intégrées, pour certaines, dans les thématiques des avis généraux.** Ainsi en est-il de l'amélioration de la lisibilité et de la mise à disposition des statistiques et de la production d'indicateurs régionaux.

Enfin, le suivi des indicateurs des ODD fait l'objet d'un avis général spécifique.

⑤ **L'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale est une attente forte des utilisateurs.**

**Au titre de cet objectif, un point d'avancement de la mise en place et des travaux de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), a été apporté lors de la commission Territoires.**

Créé en mars 2017, **l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)** est une émanation du Comité des finances locales, qui est une instance de concertation entre l'État et les représentants des collectivités locales.

Depuis septembre 2017, un secrétaire général et une équipe de chargés d'études ont été désignés pour produire des études et diffuser des données. Un conseil d'orientation s'est par ailleurs réuni en mars dernier. **Deux études ont d'ores et déjà été publiées, l'une sur les dégrèvements, abattements et exonérations de fiscalité locale et l'autre sur les subventions d'équipement versées entre collectivités territoriales.**

**Un projet de plateforme est en cours d'étude.** Sa vocation est d'utiliser les données de la DGFIP, à savoir les comptes de gestion des collectivités locales, ainsi que des données sur la fiscalité locale pour pouvoir comparer plus facilement une collectivité à un groupe de référence. Cette plateforme pourra servir à plus long terme à des remontées d'informations en provenance des collectivités locales. Les écueils rencontrés doivent toutefois encore être résolus.

D'une manière plus générale, une **demande de l'Autorité de la statistique publique** a été adressée au Cnis pour que puisse être **développée une réflexion d'ensemble sur la qualité des statistiques touchant aux collectivités locales.** Un pré-rapport, accordant une attention particulière aux différentes dimensions relatives à ce sujet et au contexte dans lequel s'inscrit la demande sera réalisé, avant de décider la création d'un groupe de travail.

## **⑥ Progresser dans la mesure de l'économie numérique.**

Ce sujet a fait l'objet d'un colloque organisé par le Cnis et intitulé « **L'économie numérique : enjeux pour la statistique publique** », qui s'est tenu le 7 mars 2018.

La journée, qui a rassemblé 220 participants, dont plus de la moitié d'utilisateurs de statistiques, a permis d'avancer les réflexions au cours de 3 sessions.

« La mesure de la croissance dans une économie qui se numérise » était le titre de la première session. Elle a traité de la **question soulevée par les changements induits par la numérisation de l'économie dans le fonctionnement des marchés et leur impact sur les concepts macroéconomiques usuels et leurs mesures** : les enjeux du numérique peuvent-ils s'analyser dans le cadre classiquement retenu pour le partage volume/prix en comptabilité nationale ? Une table ronde a ensuite abordé la localisation de la valeur créée par les plateformes, les enjeux de la fiscalité nationale et internationale et la prise en compte de l'effet-qualité des produits et services numérique dans le calcul de l'indice des prix à la consommation.

La deuxième session a porté sur « **les statistiques des entreprises et les marchés à l'ère du numérique** » autour des questions : pouvons-nous mesurer l'économie des plateformes dans les statistiques actuelles ou par d'autres outils ? Quel peut être l'impact de l'économie numérique sur les nomenclatures d'activités et de produits et sur la façon de mesurer les activités économiques ? Que savons-nous des pratiques numériques des entreprises et quels en sont les enjeux de mesure ?

Enfin la troisième session, qui s'est déroulée l'après-midi, a abordé « **l'impact du numérique sur les statistiques du marché du travail** » : les nouvelles formes d'emploi, en particulier liées au numérique sont-elles bien prises en compte dans les mesures traditionnelles de l'emploi ? Quels seront les impacts de la transformation des métiers et des compétences induites par la numérisation des activités ? L'utilisation de données massives constitue-t-elle une opportunité pour les statistiques dans ce domaine ?

Au final, la multitude des questions posées constituent autant de pistes pour la statistique publique, dont on peut retenir que **le numérique concerne tous les domaines, que la multiplication des canaux conduit à une multiplication des données, nécessitant une adaptation des outils de collecte, parallèlement à des pratiques traditionnelles. Des actions sont déjà en cours**, opérées notamment dans le cadre de la loi pour une République numérique donnant un accès aux données structurées d'entreprises comme les données de caisse, les données de mobilité via les smartphones, les données bancaires.

**Ces expériences demandent à être poursuivies.** L'Insee a créé à cet effet une structure, **le SSP-Lab**, permettant des investigations méthodologiques visant à promouvoir la nouveauté en matière de sources de données, de méthodes et de technologies, relatives aux productions statistiques du système statistique public.

Par ailleurs, dans le contexte de la multiplication de ces données, **la statistique publique doit s'interroger sur son positionnement en termes de qualité et d'instance de régulation face à des statistiques produites par des acteurs privés.**

## **II. Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail**

### **1. Les avancées et les attentes dans le domaine social**

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

Les thèmes **de l'emploi et du handicap** ont été abordés conjointement lors d'une inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Services publics et services aux publics » qui s'est intéressée à **l'emploi des personnes handicapées** et aux sources statistiques permettant de traiter ce sujet, à travers **trois présentations complémentaires**.

La Dares a brossé un riche tableau d'ensemble des **sources statistiques disponibles**. **La déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)** du champ privé et des établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) couvre les données administratives qui permettent de mesurer la mise en œuvre de cette obligation d'emploi, à partir de laquelle est publié **un bilan annuel avec une déclinaison régionale**. D'autres sources administratives sont également utilisées, de qualité statistique parfois inégale, les personnes handicapées n'y étant repérées qu'à partir de leur reconnaissance administrative. Il s'agit notamment des données liées à la formation professionnelle, aux contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et demandeurs d'emploi, et de manière plus périphérique, les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles comme potentiels générateurs d'incapacité ou d'invalidité. **Des données d'enquêtes, en lien avec le handicap et l'état de santé**, sont également mobilisées pour traiter le sujet : **Santé et itinéraire professionnel** produite conjointement avec la Drees ; **Conditions de travail** ; **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels** ; **Bénéficiaires de minima sociaux** produite de la Drees. Des enquêtes en population générale sont également exploitées mais leur échantillon de personnes handicapées demeure souvent faible, voire insuffisant. Dans les perspectives évoquées, la Dares cite **l'intégration de la DOETH à la déclaration sociale nominative (DSN) prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020** pour le champ privé. Ce futur dispositif permettra à terme d'harmoniser les données pour le champ privé et public, et de disposer d'une information homogène pour tous les salariés handicapés et valides (analyse des salaires, des horaires de travail et des métiers à un niveau fin). Il permettra également d'étudier les parcours grâce à des panels.

**Une présentation des données de la Drees** a complété ce panorama. D'abord, avec les **données collectées auprès des établissements et services médico-sociaux** *via* l'enquête quadriennale ES-Handicap, qui recueille des informations sur l'activité des établissements et services, la population accueillie et le personnel. Sont notamment

inclus dans son champ, les établissements et services d'aide par le travail - ESAT- et les centres de formation et d'orientation professionnelle. **L'étude des bénéficiaires de prestations** est menée grâce à **l'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS)**, qui permet notamment de suivre annuellement les bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH). Par ailleurs, **l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS)** complète les informations sur les bénéficiaires des autres minima sociaux. **L'échantillon inter-régimes de retraités (EIR)** donne des informations sur les bénéficiaires d'une pension d'invalidité et leur accès à l'emploi. Enfin, **l'enquête PHEDRE**, à venir, auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) livrera des informations sur l'accès à l'emploi. En population générale, les **enquêtes sur le handicap** (HID 1998-2001, Handicap Santé 2008-2009 et Autonomie 2021-2022) permettent de bien isoler les différentes définitions du handicap et leur module emploi permet d'obtenir une description assez précise de la situation de la personne sur le marché de l'emploi.

**Une dernière présentation** par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) fait état des données disponibles dans la fonction publique. **Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**, l'équivalent de l'AGEFIHP pour les employeurs publics **constitue presque l'unique source d'information**. Mis en place en 2006, son champ inclut, au-delà des trois versants de la fonction publique, les chambres de commerce et la Poste. Les résultats sont publiés au niveau national et ne concernent que les données collectées en stock. D'autres sources peuvent être exploitées, comme les bilans sociaux des ministères pour apprécier les recrutements aux concours de personnes handicapées. **À l'avenir, une base « concours », à mettre en place, recueillera des données individuelles sur tous les résultats de concours de fonctionnaires**, avec une variable sur le bénéfice d'épreuves aménagées pour raison de handicap.

**Le Cnis souligne la diversité et le nombre de sources existantes** pour décrire l'emploi des personnes handicapées. Les présentations ont illustré la **complémentarité des champs couverts par les principaux producteurs** (Dares, Drees et Dgafp) ainsi que la **complémentarité des approches : du côté des employeurs en milieu ordinaire** (données administratives collectées auprès des entreprises et des administrations assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)), **du côté des structures d'accueil médico-sociales** (données des enquêtes administratives auprès des établissements de travail protégé (ESAT), des centres de rééducation professionnelle (CRP) et des services d'accompagnement à la vie sociale), **du côté des individus** (données des enquêtes en population générale - comme l'enquête Emploi de l'Insee- et des enquêtes spécifiques sur le handicap (comme le dispositif Handicap, incapacités, dépendance – HID, les enquêtes Handicap Santé – HS, et à venir l'enquête Autonomie).

**Le Cnis regrette la rareté des croisements réalisés entre les différentes sources de données et encourage les utilisateurs à les développer.**

Par ailleurs, la production des données en séries demeurant un outil précieux pour apprécier les évolutions, à l'instar des travaux de la Drees et de la Dares, **le Cnis encourage la poursuite de production de ces données historiques et leur élargissement au périmètre du secteur public.**

**Enfin, le Cnis salue le projet d'intégration de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) à la Déclaration sociale nominative (DSN), prévu à partir de 2020 pour le secteur privé et à partir de 2022 pour le secteur public et suivra avec intérêt la progression de ce projet, qui devrait permettre une plus grande comparabilité des données entre les secteurs public et privé, ainsi que la possibilité de mener des observations en panel. Il sera par ailleurs attentif à la préservation des informations contenues actuellement dans la DOETH lors du transfert à la DSN.**

**La question du mal-logement et d'une manière plus générale, de l'avenir du système d'information sur le logement a été traitée lors de la commission Démographie et questions sociales.**

**Un état des lieux des statistiques sur le mal-logement a introduit la séance.** Partant des recommandations du groupe de travail du Cnis de 1993-1996 sur la connaissance des sans-abri, et de celui de 2010-2011 sur le mal-logement, plusieurs améliorations du système d'information ont été réalisées dans différentes sources. **Trois enquêtes traitent explicitement de ce sujet** : le renouvellement de l'enquête Sans domicile en 2012, la réédition de l'enquête Logement en 2013 et l'enquête quadriennale auprès des établissements et des services accueillant des personnes en difficultés sociales (ES-DS). **Par ailleurs, le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) gagne en qualité au fil du temps.** Cependant, malgré la diversité des sources, des exploitations restent encore à mener, notamment sur la description de l'hébergement chez un tiers, ou encore la nouveauté que constituent les statuts d'occupation individuels dans l'enquête Logement, ainsi que les épisodes passés sans domicile. Enfin, des comparaisons des sources disponibles au niveau local fin avec les sources nationales, et notamment l'enquête Logement, sont en cours.

Une deuxième présentation a porté spécifiquement sur **les données concernant les personnes sans domicile.** Grâce à l'enquête Sans domicile reconduite par l'Insee et l'Ined en 2012, les connaissances ont progressé sur le sujet. Une série de résultats a été présentée, et notamment, le constat d'une forte augmentation du nombre de sans-domicile entre 2001 et 2012. Les agglomérations d'au moins 20 000 habitants comptent 82 000 adultes et 30 000 enfants sans domicile en 2012, soit une augmentation de 58 % depuis 2001.

La Drees a ensuite exposé les données dont elle dispose grâce à l'enquête répétée auprès **des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale**. Le champ de cette enquête ES-DS a évolué et inclut désormais les foyers de jeunes travailleurs et les foyers de travailleurs migrants, en plus des accueils mère-enfant et des autres structures d'accueil social. La base de sondage de cette enquête repose sur le répertoire Finess, dont le contenu évolue et s'améliore au fil du temps pour mieux couvrir les structures au niveau national et répertorier leurs capacités d'accueil. Des échanges avec la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) examinent par ailleurs la possibilité d'accès aux systèmes d'information sur l'accueil d'urgence et le logement accompagné (incluant l'asile). Cette perspective permettra de suivre des trajectoires et de tendre vers une meilleure couverture territoriale de ce type d'hébergement.

L'Insee et le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) ont présenté des éléments sur les évolutions à venir dans le système d'information sur le logement, concernant l'enquête Logement, Fideli / Filocom, SRCV et les DVF.

**Une réédition de l'enquête Logement est programmée en 2020 et sera pilotée par le Sdes.** Le périmètre sera plus restreint que par le passé (15 000 fiches adresses). Cette édition permettrait notamment de préparer le passage à la collecte multimode sur un échantillon plus important en 2023 et de prévoir ensuite une mise en œuvre régulière de l'opération.

**Le Fichier démographique des logements et des individus (Fideli) remplacera Filocom (fichier des logements par communes) dès 2018.** Il se base sur les mêmes fichiers fiscaux, mais apporte des informations supplémentaires, notamment sur la situation des individus un an auparavant. La disparition de la taxe d'habitation ne sera probablement pas sans impact sur ce fichier.

**La refonte de l'enquête SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie) se prépare pour 2020,** avec une révision du questionnaire, un module européen triennal sur le logement, un indicateur de pauvreté en condition de vie.

Par ailleurs, les demandes de valeurs foncières (DVF) gérées par la Dgfip regrouperont quant à elles l'ensemble des données sur le prix des transactions. **La commission a été informée de la non programmation à ce jour d'une reconduction de l'enquête Sans domicile.**

**Enfin, une présentation par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) de son très récent rapport « Mal-logement, Mal logés » (2017-2018) a complété la séance.** L'exposé a été centré sur la partie du rapport traitant des **situations marginales de logement et de mal-logement**, ainsi que sur la partie examinant les processus et parcours critiques hors et vers le logement. L'exposé a notamment souligné la **complexité des formes particulières d'habitat** qui regroupent les habitats mobiles comme résidence principale et les abris de fortune, c'est-à-dire des types d'habitat situés à la frontière du logement de droit commun et

de l'absence de logement. Il demeure aujourd'hui difficile d'estimer le nombre de personnes concernées par ces situations et contraintes économiquement et socialement, afin de mieux définir le périmètre du mal-logement.

**Outre les avancées très sensibles dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail du Cnis sur le mal-logement, le Cnis retient cependant les points de vigilance et de progression suivants :**

- Dans la catégorie des formes particulières d'habitat, une meilleure appréhension des habitations de fortune et des hébergements dans les chambres d'hôtel,
- Pour les hébergements sociaux, la recherche de solutions pour mieux prendre en compte les hébergements d'urgence,
- Concernant la dimension territoriale, la poursuite des avancées par le rapprochement et la comparaison des sources, notamment administratives,
- Enfin, la poursuite de l'exploration des parcours d'entrée et de sortie des diverses situations de mal-logement, notamment pour la population des migrants.

**Après l'annonce d'une nouvelle édition de l'enquête Logement en 2020, le Cnis encourage la reconduction de l'opération à un rythme régulier.**

Pour l'appréhension et la connaissance des populations sans-domicile, dont les caractéristiques évoluent, **le Cnis souhaite que soit reconduite l'enquête « Sans-domicile », qui couvre un champ non observé dans les autres sources de la statistique publique.**

Enfin, le Cnis attire l'attention des producteurs sur la nécessaire harmonisation des indicateurs relatifs au logement avec ceux retenus dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable, notamment dans une perspective d'ouverture internationale.

Pour mettre en œuvre les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Claude Thélot **« Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance », un groupe de travail des producteurs de données sur les ruptures familiales a été mis en place**, réunissant la Cnaf, la Dares, la Depp, la Drees, l'Ined, l'Insee, la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice, et le service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire, à des fins de coordination, de concertation et de suivi de la prise en compte des préconisations du Cnis, et conformément aux premières recommandations du rapport.

Ce groupe s'est réuni quatre fois en septembre 2016, mars 2017, novembre 2017 et mai 2018. Une avancée du suivi des recommandations a été présentée de manière détaillée lors de la commission Démographie d'automne.

**En réponse aux recommandations portant sur l'adoption dans les enquêtes de la statistique publique de nouvelles nomenclatures sur les situations familiales, l'Insee a modifié la feuille de logement de l'enquête annuelle de recensement à partir de 2018**, ce qui devrait permettre avec les changements de traitements de l'analyse ménage-famille (AMF) la mise en œuvre de la nomenclature agrégée des types de famille préconisée par le rapport du Cnis. Les résultats du recensement pourront ainsi chaque année à partir du recensement de la population 2020, être déclinés selon cette nomenclature. Par ailleurs, dans la suite de la **publication en mai 2017 d'un document de travail sur l'utilisation de l'enquête Emploi pour étudier les structures familiales**, l'Insee poursuit ces travaux dans le cadre du projet de la refonte de l'enquête Emploi. **L'Insee a également fait paraître en mai 2017 un Insee Première à partir de l'enquête Famille et Logements de 2011 sur la multi-résidence des enfants de parents séparés et les contours des familles au sein des logements.**

**Les recommandations relatives au cadre de diffusion des données et études** ont conduit à la création d'une page internet sur le site de la DREES dédiée aux ruptures familiales et leurs conséquences, plutôt que la réalisation d'un tableau de bord annuel.

En réponse aux **recommandations portant sur les autres sources de données Insee**, et dans le cadre de ses travaux sur la faisabilité de la mise en œuvre d'un système d'information unifié sur les familles, dont les ruptures familiales sont un aspect, l'Insee expertise l'ensemble des sources de données dont il dispose sur ce sujet : troncs communs des ménages (TCM) des enquêtes auprès des ménages, sources fiscales, EDP (échantillon démographique permanent), recensement, enquête Famille et Logements, enquêtes Emploi.

**Concernant les sources produites par le ministère de la justice**, les travaux vont se concentrer sur la **reconstruction d'un système statistique sur les divorces**, la mise en place de la loi J21 (justice 21ème siècle) ayant transféré une partie des divorces par consentement mutuel vers les notaires, sans prévoir de dispositif de remontée statistique.

Autour de la recommandation consistant à **promouvoir l'utilisation des panels d'élèves** produits par le ministère de l'éducation nationale, la Depp a pris en compte de manière récurrente la mesure des ruptures familiales, comme facteur susceptible d'influencer les résultats scolaires mais n'a pas mobilisé ces sources pour réaliser des études spécifiquement dédiées à l'analyse du lien entre rupture familiale et réussite scolaire.

Le groupe de travail sur la rénovation **de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) a rendu la première partie de son rapport qui présente les principales conclusions d'un état des lieux**. La profession, niveau le plus élémentaire de la PCS, est toujours vue comme un support d'identification

sociale des personnes et de leur entourage. Cette approche, partagée internationalement, a été mise en œuvre de manière précoce en France par les institutions de la statistique publique. **Trois niveaux d'utilisation peuvent être distingués** : l'analyse du marché du travail et des professions, les approches méthodologiques et géographiques, l'appréhension synthétique de la structure sociale et de sa stratification. Un large spectre de chacun de ces niveaux d'utilisation est identifié parmi les différents acteurs, répondant sans surprise à **trois finalités principales : la connaissance, l'action et la représentation**. La suite des travaux du groupe de travail s'articule, au sein de quatre sous-groupes, autour des principaux enjeux formulés dans la lettre de mandat du groupe : renouvellement des procédures de codage de la PCS, réduction du nombre de variables annexes, certification et large mise à disposition des instruments de collecte et de codification.

## **2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier**

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

Les travaux de la commission Entreprises et stratégies de marché ont porté sur le **système d'information sur les groupes de sociétés géré par l'Insee**.

L'étude statistique des groupes se fonde sur le **système « Lifi » (ou « liaisons financières »)** qui est à la fois un répertoire et le système d'information permettant d'alimenter et de gérer ce répertoire. **Ce dispositif, qui a été mis en place en 1980 à la suite d'une recommandation du Cnis**, en est à sa troisième version.

Le répertoire est alimenté par **de nombreuses sources**, dont les données fournies par la Banque de France et l'administration fiscale et l'enquête visant à constituer le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme). Il se **base** donc aujourd'hui **principalement sur des données administratives**, ce qui a réduit la charge statistique générée, qui pourrait encore être amoindrie selon les réflexions en cours sur la possibilité de suppression de l'enquête sur le Recme.

Le système permet aujourd'hui de **nouvelles possibilités** comme l'intégration du centre de décision du groupe (qui n'est pas toujours la tête de groupe), le calcul de l'activité principale du groupe, un algorithme de continuité pour l'identification des groupes et faciliter les études longitudinales.

La **place du dispositif** est **centrale** pour la statistique d'entreprise depuis que celle-ci prend en compte la notion de groupe de sociétés pour l'élaboration des statistiques structurelles annuelles. En effet, le système Lifi fournit au répertoire statistique d'entreprises (Sirus) les données des groupes et de leur contour qui constituent **la source de base du profilage** et du **calcul de la catégorie d'entreprise** au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Par ailleurs, le système Lifi est en

**relation forte** avec le **répertoire européen des groupes** (EGR) : il l'alimente pour les groupes internationaux présents en France, il est alimenté par lui pour compléter les filiales étrangères de ces groupes. Ces travaux sont pilotés par Eurostat et l'Insee y joue un rôle majeur, participant à **l'amélioration de la qualité de ce répertoire**.

Le Cnis encourage l'Insee à **poursuivre son implication dans les travaux européens** et l'invite à **continuer à valoriser ces informations sur les groupes** afin d'éclairer le **débat actuel sur la mondialisation** de l'économie française.

La commission Système financier et financement de l'économie s'est concentrée sur **les nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers**. Elle s'est plus particulièrement intéressée d'une part aux révisions apportées aux transactions entre la France et le reste du monde et aux estimations de flux de revenus de la propriété présentées par l'Insee et d'autre part, aux nouvelles estimations de la balance des paiements présentées par la Banque de France.

Concernant les **nouvelles estimations de la balance des paiements**, des **améliorations** ont été apportées à la **mesure des échanges de biens et services** et les **évolutions** ont porté sur les **revenus**, avec un alignement des sources sur celles mobilisées par les comptes nationaux pour certaines lignes relatives aux administrations publiques.

Les **ajustements méthodologiques** effectués lors du changement de base ont été **menés de concert par l'Insee et la Banque de France** et **intégrés simultanément** dans les **comptes nationaux** et la **balance des paiements**.

Le Cnis souligne l'avancée que présente l'estimation des niveaux de dividendes en mobilisant l'ensemble des sources disponibles, notamment fiscales, conformément à la recommandation du rapport du groupe de travail du Cnis de juillet 2015 sur le coût du capital.

### **3. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable**

(Commission « Environnement et développement durable »)

La commission « Environnement et développement durable » s'est intéressée en 2018 aux « **statistiques et aux données de l'énergie** », à partir de deux présentations du Sdes (Service de la donnée et des études statistiques) : la première sur **les comptes de l'énergie** et la deuxième sur **les données locales de l'énergie**.

La nécessité de disposer d'un **bilan monétaire de l'énergie** en complément du **bilan physique** s'est accrue ces dernières années avec la flambée des prix du pétrole et l'importance de la place de la transition écologique dans le débat public, ce qui a

conduit à mise en place d'un **compte satellite de l'énergie**, répondant à la mise en évidence des spécificités d'un domaine particulier tout en s'articulant avec le cadre de la comptabilité nationale. Il s'inscrit dans la **refonte du bilan de l'énergie**.

Le principe des **comptes monétaires de l'énergie** est d'associer une **comptabilité monétaire** à la **comptabilité physique** et d'établir un **équilibre ressources- emplois cohérent en flux physiques et monétaires**. Un **prix et une valeur** sont attribués à **chaque flux énergétique physique** pour l'approvisionnement et la consommation avec pour objectif **d'évaluer la dépense nationale en énergie**.

Les résultats des bilans monétaires sont disponibles pour l'électricité et le charbon sur la période 2011-2016 et en cours d'élaboration pour le gaz naturel et le pétrole.

La mise à disposition des **données locales de consommation d'énergie** est aujourd'hui encadrée par la **loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** de 2015. Le champ des énergies couvertes a été étendu aux produits pétroliers et aux réseaux de chaleur. Les textes d'application qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie indiquent le détail des données et leurs modalités de mise à disposition.

**Deux collectes ont été réalisées** : la première sur le millésime 2015 et les millésimes antérieurs diffusés fin 2016, la deuxième sur le millésime 2016 (diffusion fin 2018). Les traitements statistiques portent sur des vérifications d'unités et de codes géographiques. Les données diffusées sont accompagnées d'une note méthodologique. Elles concernent l'électricité, le gaz, la chaleur de l'Iris à la commune et les produits pétroliers au niveau départemental. Le taux de couverture approche désormais 100 %.

En 2018, outre les données collectées en 2016 et 2017, les **opérateurs « de taille moyenne »** transmettront les **données à l'Iris pour diffusion** et au **bâtiment pour tests**. Un indicateur sur la thermo-sensibilité (part de la consommation liée à l'évolution du climat) sera par ailleurs intégré. De plus un bilan du dispositif sera réalisé.

**À partir de 2019**, la **collecte des données au bâtiment** fera l'objet d'une **diffusion progressive**. Une nomenclature des activités des clients sera mise en œuvre.

Ces données sont un enjeu important pour le développement des stratégies énergétiques des territoires. Aussi, un nouveau dispositif plus complet d'accès aux données énergies, intégré à la plateforme nationale [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) sera progressivement mis en place. Il s'accompagnera de la création d'une boîte à outils « socle » pour accompagner les collectivités locales dans la préparation de leur plan climat-air-énergie et de l'ouverture d'un « lab » sur les données énergie dans les incubateurs de la GreenTech verte pour échanger et partager la connaissance.

**Le Cnis** souligne les **avancées apportées par ces dispositifs**. Il **regrette** cependant, au-delà de la dépense et dans le cadre des débats sur la transition énergétique,

**l'absence de données publiques d'emploi et d'investissement pour chacune des énergies du bilan et encourage donc la poursuite de travaux en ce sens.**

#### **4. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux**

(Commission « Territoires »)

C'est autour de la **préparation de la nouvelle génération de découpages territoriaux** que se sont concentrés les travaux de la Commission au cours de l'année 2018.

Une première partie a été consacrée à la **refonte des zonages d'études**, aires urbaines et zones d'emploi d'une part et unités urbaines d'autre part. Dans la deuxième partie, **l'apport des découpages territoriaux** dans le pilotage des politiques de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (**Direccte**) et l'utilisation des zonages au Commissariat général à l'égalité des territoires (**CGET**) ont illustré **l'importance des zonages**.

**Deux catégories de méthodes** peuvent être utilisées pour déterminer les zonages d'études. **Les méthodes morphologiques** sont utilisées pour les **unités urbaines et la grille de densité**. Elles **décrivent finement la localisation des variables** (bâti, population, emploi) qui caractérisent le territoire. **Les méthodes fonctionnelles** sont utilisées pour **les aires urbaines, les zones d'emploi, et les bassins de vie et définissent des zones cohérentes** (domicile-travail) dans leur organisation économique. La refonte des zonages territoriaux a pour finalité de faire évoluer la définition des découpages statistiques du territoire français pour les adapter aux besoins des utilisateurs en l'articulant avec les définitions européennes et internationales. Cette refonte est programmée sur trois ans (2018 à 2021).

**Le zonage en aires urbaines** présente plusieurs limites : grandes disparités selon les catégories d'aires urbaines, algorithme d'agrégation mal compris, impossibilité de caractériser les zones rurales. Le **nouveau scénario** en cours d'élaboration a pour **objectif d'améliorer la cohérence avec les zonages internationaux** en décrivant de façon précise et pertinente les spécificités françaises et **en maintenant une continuité avec le zonage actuel**.

**Les unités urbaines** proposent une **définition morphologique de la ville**, inchangée depuis soixante ans. **L'unité urbaine est une commune** (« ville isolée ») ou un ensemble de communes (« agglomération multi communale ») présentant une **zone de bâti continu** qui compte **au moins 2 000 habitants**. L'Insee envisage de renouveler la composition des unités urbaines en 2020 en introduisant quelques innovations qui restent à valider. Pour **mieux appréhender certaines grandes unités urbaines** (Paris, Lyon, Marseille...), est envisagée une **description plus fine de l'organisation interne des unités urbaines** par un système emboîté de contours morphologiques. Leur constitution s'appuierait sur des **densités de population**, où

les seuils correspondraient à ceux utilisés par Eurostat. La méthodologie reste toutefois à affiner. **Une présentation au Cnis est prévue au second semestre 2019.**

**Une utilisation des découpages territoriaux a été présentée par la Dares** (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), qui est aussi **co-productrice des zones d'emploi**, et surtout par les Services études et statistiques (Sese) des  **Direccte**, qui ont pour mission d'apporter une aide à la décision dans la conduite des politiques au niveau des régions et des territoires. Des analyses et des tableaux statistiques sont produits sur **différents découpages** pour évaluer les dispositifs et donner un éclairage de la situation socio-économique de la région et des territoires. La multiplicité des découpages utilisés varie en fonction des besoins, au sein d'une même Direccte, d'une Direccte à l'autre, et selon les spécificités des demandes des partenaires. **Pour la région Ile-de-France**, la Direccte concernée a mis en évidence que les **zonages actuels ne répondaient pas au cas particulier de cette région**, qui se caractérise par l'existence d'un seul bassin d'emploi et des zones d'emploi non pertinentes en termes de politiques publiques.

**Pour observer les territoires, le CGET utilise prioritairement les zonages d'étude de l'Insee** (zones d'emploi, zonages en aires urbaines), mais également les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et souhaiterait pouvoir croiser les zonages, disposer de zonages pérennes et de comptage de population sur des périmètres spécifiques différents des regroupements de communes.

**Les travaux de refonte** présentés étant encore à un **stade exploratoire** et **les deux approches** (morphologique et fonctionnelle) étant **complémentaires**, **le Cnis demande** que, préalablement aux choix retenus pour les méthodes et l'élaboration des zonages, les **finalités soient clairement précisées**, en prenant en compte les **besoins exprimés par les utilisateurs selon leurs usages**, notamment en termes de **comparabilité dans le temps**. Un approfondissement des méthodes internationales est par ailleurs recommandé.